



EVENEMENTS CORPORATE

EUROPLASMA (ALEUP, ISIN FR 0000044810), concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergies renouvelables et la valorisation des déchets dangereux, annonce

- La nomination de Stéphan KRYMER en tant que Directeur Administratif et Financier
- L'émission de la huitième tranche d'OCABSA réservées à Bracknor Fund
- Le franchissement de seuils à la baisse du Crédit Suisse Asset Management (CSAM)

Stéphan KRYMER rejoint le Groupe en tant que Directeur Administratif et Financier

Stéphan Krymer a été nouvellement nommé Directeur Administratif et Financier d'Europlasma, en remplacement de Laurence Géricot, qui a souhaité quitter le Groupe pour raisons personnelles. Stéphan KRYMER est titulaire d'un DECS et d'un DEA de Droit des Affaires, il cumule plus de 30 années d'expérience dans de multiples secteurs d'activité, notamment dans l'industrie, au sein de sociétés cotées ou non. Un résumé de son parcours professionnel est disponible sur www.europlasma.com.

Le Conseil d'administration souhaite la bienvenue à Stéphan, remercie chaleureusement Laurence pour le travail intense accompli avec ses équipes pendant ces deux années très denses et lui souhaite tout le succès qu'elle mérite pour la poursuite de sa carrière.

Jean-Eric Petit, Directeur Général, ajoute : « *Je suis heureux d'accueillir Stéphan, un professionnel très expérimenté dont les multiples expertises enrichiront les talents de ses équipes et du groupe. Je lui accorde ma pleine confiance pour accompagner avec succès Europlasma dans son développement.* »

Emission de la 8^{ème} tranche d'OCABSA

Le groupe a procédé le 21/12/2016 à la demande d'émission de la huitième tranche d'OCABSA, dans le cadre du financement obligataire flexible contracté avec Bracknor Fund Ltd, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2016.

Ce tirage porte sur l'émission de 100 obligations convertibles en actions (OCA) d'une valeur nominale de 10 000€ chacune représentant un emprunt obligataire de 1 000 000 euros (constituant la huitième tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de 3 448 274 bons de souscription d'actions (« BSA ») ayant un prix d'exercice de 0,29 euros, (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »).

L'incidence théorique de la conversion de la totalité des OCA et de l'exercice de la totalité des BSA issus de cette huitième tranche d'OCABSA sur la quote-part des capitaux propres par action et la situation de l'actionnaire est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Incidence sur la quote-part des capitaux propres par action de l'émission de la 8^{ème} tranche :

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action	Quote-part des capitaux propres (ii) par action (en euros)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	0,0839 €	0,3388 €
Après émission des 3 979 833 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 8	0,0899 €	0,3369 €
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 8	0,0960 €	0,3361 €

(i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor

(ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 30/06/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs

(iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,2512 €

(iv) le nombre de BSA émis au titre de la tranche 8 est de 3 448 274, avec un prix d'exercice fixé à 0,29€

Incidence de l'émission de la 8^{ème} tranche sur la participation de l'actionnaire qui détiendrait actuellement 1% du capital de la Société :

Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire	Participation de l'actionnaire (ii)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	1,00 %	0,57 %
Après émission des 3 979 833 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 8	0,96 %	0,56 %
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 8	0,94 %	0,55 %

(i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor

(ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 30/06/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs

(iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,2512 €

(iv) le nombre de BSA émis au titre de la tranche 8 est de 3 448 274, avec un prix d'exercice fixé à 0,29€

Le groupe rappelle que le suivi permanent des opérations liées aux OCA et BSA est disponible sur son site www.europlasma.com dans l'espace Actionnaires-Investisseurs /Information sur le capital. Cette information permet en temps réel d'évaluer le nombre d'actions de la société en circulation, avant même la parution de l'avis Euronext informant de l'admission des nouvelles actions sur le marché.

Objectif de l'opération :

La mise en place de ce financement en juillet 2016 permet au Groupe de couvrir les besoins de trésorerie de CHO Power jusqu'à la Final Acceptance de CHO Morcenx, et de contribuer au financement de la croissance du Groupe en assurant de manière flexible ses besoins de trésorerie.

Déclaration de franchissement de seuils à la baisse de Crédit Suisse Asset Management (CSAM)

La société Crédit Suisse Asset Management, qui avait démissionné en juillet 2016 de son mandat d'administrateur du Groupe, nous informe par courrier reçu le 16 décembre avoir franchi à la baisse les seuils de 10% et 5 % du capital et des droits de vote d'Europlasma, ayant cédé au 9 décembre 2016 la totalité de ses titres et BSA Europlasma détenus au travers de « Crédit Suisse Europlasma SPV LLC ».

Sur la base du listing des titres détenus au nominatif relevé le 20/12/2016, le capital de la société se décompose désormais comme suit :

	Capital	Droits de vote
Gottex Real Asset Fund	4%	7%
Autres fonds d'investissement Management & salariés	3%	4%
Flottant	92%	88%

Source Caceis Corporate Trust

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR0000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: www.europlasma.com

Contacts presse et investisseurs

Anne BORDERES – Relations presse et actionnaires/investisseurs

Tel: + 33 (0) 556 497 000

contactbourse@europlasma.com

Avertissement important

Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle fondées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document du Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>. Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.